



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 octobre 2017  
Français  
Original : français

---

### Commission du développement social

Cinquante-sixième session

31 janvier-7 février 2018

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté

visant à parvenir à un développement durable pour tous

### Déclaration présentée par IUS PRIMI VIRI International Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### Stratégie pour éradiquer la pauvreté et assurer le développement durable pour tous

Éradiquer la pauvreté et assurer le développement durable pour tous imposent de chercher ses causes et comment les aplanir pour les surmonter. En effet, la pauvreté concerne l'homme, la femme et l'enfant, et par conséquent l'ensemble des habitants d'un pays. Une stratégie d'éradication de la pauvreté doit être modulée suivant la catégorie des personnes visées, tout en gardant un objectif global qui concerne l'ensemble de la société puisque les mesures prises ne manquent pas d'interagir sur l'ensemble des composantes sociales même si elles visent l'une d'elles. Pour atteindre cet objectif, le rôle de l'État est primordial, il lui revient de trouver les moyens et instruments nécessaires à l'éradication de la pauvreté et d'assurer le développement durable pour tous, dans un climat de justice sociale.

- Causes de la pauvreté, comment l'éradiquer et assurer le développement durable :

1. L'isolement, dans des lieux reculés, empêchant les liaisons avec les autres personnes, de même que l'éloignement des centres de production et d'activités rémunératrices pour trouver un travail et s'assurer d'un revenu ou de centres de distribution et de commercialisation pour écouler toutes sortes de production, entraînent inévitablement la pauvreté et empêche le développement durable. À cet effet, il faut rompre ce cercle vicieux en rapprochant les gens entre eux et avec le centre de production, de distribution et de commercialisation. Pour y arriver, il faut agir sur les moyens de communication et de transport, leur état vétuste ou rudimentaire empêche les échanges sous ses différentes formes. L'introduction des technologies modernes et l'amélioration des voies de communication et de transport sont inévitables, elles aident à établir des conditions favorables aux échanges et à la sortie de la pauvreté et au développement durable.
2. Une fois que le décloisonnement des régions reculées et pauvres d'un pays est réalisé, une politique adéquate consiste à fournir aux habitants de ces régions l'aide dont ils ont besoin pour acquérir les moyens de transport (véhicules) et de communication moderne (téléphones et internet, etc.). Cet effort doit être partagé par l'ensemble des habitants du pays. Ce qui suppose une administration responsable devant les instances prévues et du personnel compétent et bien formé en osmose permanent avec les habitants, leur permettant de s'enquérir de leurs besoins à court et long terme et d'y répondre efficacement dans le plus bref délai.
3. Pour éradiquer la pauvreté et assurer le développement durable, l'éducation de la science et de la culture doivent être facilitées par l'octroi des aides et appuis aux enfants des deux sexes. À cet effet, les écoles primaires et secondaires, générales et techniques, doivent être assurées aux frais de la collectivité nationale et si besoin par une demande d'appui aux pays amis et à la communauté internationale, elles doivent être ouvertes, sans aucune discrimination, aux filles et garçons, elles peuvent être mixtes ou non, suivant les dispositions de l'opinion nationale à y adhérer.
4. Une attention particulière doit être accordée à l'étude des langues étrangères et aux questions des droits de l'homme et du droit humanitaire, de même, qu'il faut stimuler la conscience d'appartenance à la communauté internationale, la compréhension des problèmes qu'elle affronte et la nécessité d'y faire face. Parmi les thèmes à prendre en considération, on peut citer sans privilégier aucun : la pauvreté qui caractérise certaines régions du même pays et du

monde, la désertification et l'ensablement des surfaces de plus en plus étendue de notre planète, les effets de serre sur le réchauffement climatique et les menaces d'inondation pour les populations habitant des îles, le risque d'effondrement des roches montagneuses par la fonte de la neige, les délinquances diverses, le trafic d'armes de tous calibres et des produits narcotiques, les enfants abandonnés, les violences contre les femmes, les discriminations de toutes sortes, les menaces nucléaires, les problèmes des déchets et ses conséquences pour la santé et l'environnement terrestre et marin, la nécessité de la préservation de la diversité biologique, animale et végétale.

5. À cet effet, il faut insister auprès des enfants et des adultes sur le fait que la production coûte et entraîne des déchets, qu'il faut les maîtriser pour sauvegarder les ressources épuisables et maintenir un environnement viable, qu'il faut privilégier la consommation des produits renouvelables qui n'entraîne pas d'effets de serre.
6. Les garçons et les filles qui ont passé avec succès le stade du secondaire doivent être aidés à poursuivre des études universitaires par l'octroi des bourses à la hauteur de leurs besoins, durant les années d'études, avec obligation du remboursement une fois commencée leur activité professionnelle, ce qui permet de responsabiliser les bénéficiaires et d'approfondir leur adhésion et leur solidarité avec la communauté nationale et internationale.
7. Une attention particulière doit être accordée à la question de la santé dans les régions reculées et cloisonnées, des dispensaires doivent être ouverts en nombre adéquat par rapport au nombre de la population de la région couverte, notamment pour les matières touchant les femmes et les enfant, afin de s'assurer de leur bon état général et qu'ils se soignent, en cas de besoin, gratuitement aux frais de la communauté nationale et si nécessaire avec une assistance de la communauté internationale.
8. Une aide adéquate et une attention particulière doivent être accordées à la mère seule, avec un ou plusieurs enfants, sans considération du fait qu'elle est veuve, abandonnée par le mari ou le géniteur des enfants ou qu'elle soit mère célibataire.
9. Les enfants orphelins sans soutien, les nouveau-nés abandonnés et les enfants de rue doivent être pris en charge par la communauté nationale jusqu'à leur âge adulte en leur assurant les soins de santé, un environnement protecteur et l'éducation nécessaire à leur épanouissement physique et intellectuel pour qu'ils puissent contribuer plus tard à l'éradication de la pauvreté et au développement durable.
10. Les personnes pauvres âgées doivent être sortis de leur isolement par un supplément d'aide de subsistance accordée afin de leur faciliter l'existence matérielle et la participation active aux différentes manifestations sociales et nationale, de même qu'il faut encourager la communication entre les personnes âgées et les jeunes pour qu'ils ne se sentent pas dépassé par le passage du temps, l'évolution de la vie et le développement de la science, la technique et la culture. Ainsi, on peut maintenir l'harmonie entre les différentes couches et catégories de l'ensemble national qui aide à maintenir par ricochet la paix internationale.
11. Une attention particulière doit très accordée aux personnes handicapées et aux personnes de mobilité réduites. À cette fin, des aides financières et matérielles et des dispositions particulières concernant les routes, les bâtiments et

l'éclairages doivent être prises pour leur faciliter l'existence et la vie en société sans qu'elles se sentent stigmatisées.

12. Pour diminuer la pression psychologique et le stress des habitants, décongestionner les grandes cités métropoles, par la création des petites cités pilotes tout autour, et utiliser les surfaces disponibles des immeubles pour la transformation de l'énergie solaire et la culture agricole, ce qui permet de résorber une partie des déchets alimentaires, en les utilisant sur place, allégeant de la sorte certains coûts, et produisant certaines denrées alimentaires par le service de certaines insectes (les abeilles).
13. Une attention particulière doit être accordée à la gestion de l'eau en poussant à l'économie de la consommation cette denrée, la rationalisation de son utilisation et en lui épargnant le déversement des déchets de toutes sortes.
14. Intégrer des représentants des pauvres, dans les centres de décisions (le pouvoir législatif, le gouvernement et ses différentes structures, l'administration nationale et régionale, la police et l'armée, le pouvoir judiciaire dans ses différents échelons), choisis selon des procédures démocratiques, transparentes et contrôlées, tout en faisant attention à la présence équitable et la participation active des femmes.
15. Enfin, il faut adapter démocratiquement la constitution et les lois du pays pour qu'elles puissent répondre aux nécessités de l'éradication de la pauvreté et du développement durable.
16. La communauté internationale ne peut pas rester indifférente et doit contribuer à cet effort, chaque pays selon ses possibilités scientifiques, techniques et ses richesses financières. Partant du fait que le destin de l'être humain nous concerne tous sans exception. Mais, pour y arriver, il faut baisser les tensions internationales et régionales et arrêter les guerres qui détruisent les structures vitales des pays et les liens entre ses habitants et rétablir la paix, première condition pour toute action humaine bénéfique.

---